

# La Chronique de L'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 3 - Juin 1992

Le numéro 10 F - Abonnement 50 F - Imprimerie spéciale ASCOT -

N° CPPAP 73.128 - Directeur de publication : V. Quintin - Dépôt légal : 2ème trim. 1992



Association pour la  
Sauvegarde des  
Côtes de Clermont -  
Chanturgue

13, rue Bréguet  
63100 Clermont-Ferrand

## Editorial

Un rapport scandaleux sur le devenir des Côtes de Clermont vient de paraître, commandé par le Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation de l'Agglomération Clermontoise. (S.I.E.P.A.C.). Ce rapport envisage sans sourciller, entre autres solutions, encore 25 ans d'exploitation, donc l'anéantissement du site. Le déclassement de la zone verte actuelle donnerait le droit d'installer :

- l'usine d'enrobés condamnée par le Tribunal Administratif ;
- des décharges de "classe 1" pour produits industriels ;
- un centre de déchets.

L'indigence de ces "scénarios" de développement saute aux yeux. Leurs conséquences sont graves : le scénario qui a le plus de chances de l'emporter, par sa présentation tendancieuse, va très exactement dans le sens souhaité par le carrier !

La position de monsieur Quillot, maire de Clermont-Ferrand, affirmée par écrit lors du 2ème tour des élections cantonales, était pourtant claire : "Le principe du départ du carrier en 1998 est arrêté" .

De même les communes de Nohanent et de Blanzat ont toujours, dans leurs délibérations, opté pour le déménagement de la carrière le plus tôt possible, et la valorisation du site. Seule la commune de Durtol, pour des motifs pas toujours évidents, reste favorable à la destruction de son environnement par le carrier.

L'ASCOT a toujours milité pour le déménagement de la carrière Chambon dès maintenant, et au plus tard en 1998, date prévue par l'arrêté d'exploitation. Nous avons d'ailleurs élaboré un projet pour valoriser le site naturel et archéologique après le départ de la carrière.

Il serait pour le moins regrettable que des pressions de toutes sortes aboutissent à la destruction d'un site *essentiel* pour une agglomération urbaine qui a de légitimes ambitions en matière de développement touristique et d'environnement \*

## SOMMAIRE

Editorial 1

Plan du site 2

Nos propositions 3

Aspects économiques 5

Revue de presse 6

Dans les livres 7

# *Plan du site*

(scannage prochainement)

# *Nos propositions*

L'aménagement du plateau tel que nous le concevons s'articulera autour de cinq idées-forces :

- 1°) les espaces verts seront maintenus et développés, y compris les activités agricoles
- 2°) l'aspect historique et archéologique du Site sera reconnu et valorisé
- 3°) des aménagements seront réalisés proposant au public des activités sportives, culturelles et touristiques
- 4°) l'emploi sera préservé (transfert de la carrière sur un autre site), et développé (création d'un pôle d'activités touristiques et sportives)
- 5°) tout sera fait pour que les infrastructures nécessaires préservent l'environnement

La "zone verte" prévue par le SDAU sera valorisée par un ensemble d'espaces naturels, de loisirs et de tourisme sur le plateau des Côtes de Clermont et les collines de Chanturgue et de Var, s'articulant autour de trois aires fonctionnelles :

- un espace naturel et agricole
- une zone de tourisme archéologique et historique
- une aire d'accueil, ludique et sportive ♣

## **A - ESPACE NATUREL ET AGRICOLE**

Il s'agit de la plus grande partie du plateau et de Chanturgue, c'est-à-dire la totalité sauf la zone de la carrière (l'aire ludique/sportive) et les zones archéologiques. La préservation de cet espace naturel est un impératif. Ici pratiquement pas d'aménagements, seulement quelques sentiers et un reboisement léger du "poumon vert" du grand Clermont. Les agriculteurs continuent les cultures existantes, aidés si besoin est par la collectivité. Ils pourront exercer une pluri-activité (maintenance des espaces de prairies, entretien des chemins et des haies, gardiennage, etc. ). On peut envisager de développer la culture de la vigne sur Chanturgue ♣

## **B - ZONE DE TOURISME ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE**

Elle comprend une partie du plateau des Côtes (zones du fanum, des vestiges Gaulois, des remparts, des échoppes) ainsi que le sommet de la colline de Chanturgue. Une trentaine

d'hectares sont concerné (dont environ 10 ha pour le sommet de Chanturgue), à acquérir par voie de D.U.P.

Les aménagements consisteront à mettre en valeur les vestiges archéologiques, et à les protéger contre le vandalisme (clôture, visites guidées).

On mettra en scène l'Histoire "grandeur nature" (schémas, panneaux, implantés aux lieux adéquats du Plateau et de Chanturgue, déroulement commenté de la bataille, reconstitution d'éléments du camp romain).

Des chantiers de fouilles permanents seront organisés, sous le contrôle des autorités compétentes (voir les aménagements de LARINA, BIBRACTE ...) \*

## **C - AIRE D'ACCUEIL, LUDIQUE ET SPORTIVE**

Elle sera située dans l'emplacement dégagé par la carrière (environ 50 hectares à peu près plats). Elle pourra accueillir un centre d'accueil, d'information et d'animation, et les parkings nécessaires. On peut envisager comme activités non nuisantes des terrains de sport, un centre équestre, un centre culturel centré sur la période celtique et gallo-romaine (musée archéologique, maison du patrimoine...), des aires de pique-nique et des jeux de plein air pour les enfants.

L'accès au sommet du plateau à partir de la carrière sera prévu pour les piétons, vélos et chevaux, mais interdit aux véhicules à moteur.

### 1°) Mesures conservatoires :

La priorité reste l'arrêt de la carrière de basalte destructrice du site. Trois des quatre communes concernées (Clermont-Ferrand, Nohanent et Blanzat) se sont déjà prononcées en ce sens : arrêt de l'exploitation dès que possible, 1998 constituant une date butoir légale, et déménagement de l'entreprise sur un autre site (Cf. l'étude confiée au B.R.G.M. et à la D.D.E.).

### 2°) Aménagements :

On se limitera aux aménagements indispensables et respectueux du classement actuel du SDAU. Celui-ci n'admet que des constructions légères à usage agricole, ou de loisirs. Un déclassement de cette zone ne paraît donc pas nécessaire pour la réalisation des équipements ci-dessous. Si les constructions envisagées ci-dessus impliquaient néanmoins un classement différent, celui-ci devrait exclure toute construction à usage autre qu'agricole ou de loisirs.

L'acquisition des terrains, par voie amiable ou de DUP, sera facilitée par l'existence d'un interlocuteur principal, le carrier.

Une autre base d'accueil (beaucoup plus légère) est à prévoir sur le versant nord de Chanturgue, dans d'anciennes carrières désaffectées (parking, espace pique-nique) \*

# *Aspects économiques*

Les aspects économiques du projet ont été intégrés dans cette réflexion. Il faut rappeler que l'activité touristique est devenue en 1991 la première source de revenus externes en France.

Des créations d'emplois directs seront nécessaires (Entretien général du site, structure d'accueil et d'animation sportive, centre culturel, centre hippique, vignoble sur Chanturgue...).

Il y aura aussi création d'emplois induits dans l'agglomération par la fréquentation du site (le développement du tourisme implique une augmentation de l'hébergement, restauration, transports, garages...).

Tout aménagement du territoire suppose au préalable la maîtrise du foncier. Cela suppose une volonté des communes concernées de travailler ensemble pour le profit commun. La volonté mise en avant par la ville de Clermont-Ferrand de créer un syndicat de communes ayant pour vocation l'aménagement des Côtes de Clermont (auquel nous rajoutons Chanturgue) va dans ce sens.

Les terrains peuvent bien sûr être acquis par voie de D.U.P., mais aussi par voie d'achats amiables. On peut aussi concevoir des contrats de mise en valeur type O.N.F., des locations de terres, un partenariat avec les agriculteurs exploitant le site actuellement, etc... Aucune formule n'est à rejeter a priori, une combinaison de plusieurs d'entre elles constituant sans doute une solution très souple ♣

# *Revue de presse*

(scannage prochainement)

*Revue bibliographique sommaire*

*( pour en savoir plus sur Gergovie )*

Les deux ouvrages de Paul EYCHART qui suivent sont très difficile à trouver. Ils sont disponibles à la Médiathèque de Clermont Ferrand sinon, contacter l'ASCOT.

" *CHANTURGUE, CAMP DE CESAR DEVANT GERGOVIE, 1974* "

" *PRÉHISTOIRE ET ORIGINES DE CLERMONT FERRAND, 1970* "

Une partie de cet ouvrage a fait l'objet d'une thèse de Doctorat de lettres en Sorbonne le 29 juin 1967. Dans ce livre sont notamment décrit les principales fouilles effectuées par l'auteur de 1954 à 1967 sur le plateau des Cotes de Clermont.

" *LA BATAILLE DE GERGOVIE, LES FAITS ARCHÉOLOGIQUES, LES SITES, LE FAUX HISTORIQUE, 1987* " (éditions CREER)

Nous ne reviendrons pas sur la qualité de ce travail, la précision, l'argumentation et la rigueur dont il fait preuve. C'est en exposant objectivement un à un tous les éléments de ce dossier (archéologique, historique, stratégie militaire) que Paul Eychart nous montre que ce puzzle s'adapte à merveille sur le site des Côtes de Clermont-Chanturgue.

Ce livre se trouve encore facilement dans les bonnes librairies de Clermont ferrand.



Il convient également de citer les ouvrages en faveur de Gergovie-Merdogne afin que nos lecteurs puissent comparer les arguments des uns et des autres en toute objectivité :

**M. CROIZET :** "GERGOVIE"

**M.C. RICARD :** "GERGOVIE"

**M. LEGAY :** "GERGOVIE"



Pour conclure, un roman très facile à lire, très bien écrit, l'un des best seller sur la conquête de la Gaule vous permettra de découvrir cette période qui marque le commencement de l'histoire de France:

**LES PORTES DE GERGOVIE,**

par **Michel Peyramaure** aux éditions Robert Laffont, 1983

*Bonne lecture !*



- ◆ La Maison de Gergovie a ouvert ses portes le 4 juillet. L'exposition bien faite est à voir. Bravo pour le tourisme en Auvergne, mais dommage que les Côtes de Clermont ne soient qu'à peine citées !
- ◆ Le tribunal administratif a annulé la déclaration d'utilité publique du barrage sur la Sep (près de Combronde). Mais les travaux de terrassement ont déjà commencé. (AEDELEC 19, rue de Chabrol - 63200 Riom) .
- ◆ Une exposition à ne pas manquer, celle de *Paul Eychart à Volvic*, musée Marcel Sahut (derrière l'église de Volvic), jusqu'au 29 juillet.
- ◆ L'autoroute ne passera pas au col de la Nugères, au milieu du parc des Volcans : après le rapport des experts demandé par les communes concernées, tous les élus, y compris Valéry Giscard d'Estaing et Roger Quillot, se sont prononcés pour un tracé plus au nord.



N'oubliez pas de renouveler votre adhésion pour 1992, ainsi que votre abonnement à "La Chronique de l'Oppidum". Votre soutien nous est nécessaire...



Bulletin d'abonnement à "*La Chronique de l'Oppidum*"  
13, rue Bréguet - 63100 Clermont-Ferrand

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Je souhaite recevoir "*La Chronique de l'Oppidum*", le journal de l'ASCOT (quatre numéros par an plus les suppléments).

Ci-joint mon règlement (montant annuel de l'abonnement : 50 F).



Bulletin d'adhésion à l' "*ASCOT*"  
13, rue Bréguet - 63100 Clermont-Ferrand

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

1ère adhésion  Membre actif (50 F)

Renouvellement  Membre bienfaiteur (150 F ou plus)